

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 19 - 23 juin 2023

Réglementation du commerce

Matériels d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES

MANUEL D'IDENTIFICATION DES ANIMAUX INSCRITS À L'ANNEXE I DE LA CITES

1. Ce document a été soumis par la Chine.*

Contexte

2. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée il y a cinquante ans, répertoriait 1 000 espèces animales et 300 espèces végétales. Après avoir amélioré les critères d'amendement des annexes à la CITES, la Conférence des Parties a inscrit quarante mille espèces sauvages aux Annexes I, II et III.
3. Le Manuel d'identification de la CITES a été lancé en 1977. Le Comité d'identification de la CITES a terminé ses travaux il y a plus de dix ans. Le Secrétariat de la CITES et le Programme des Nations unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-CMSC) ont élaboré de nouveaux manuels d'identification. À ce jour, six volumes du Manuel d'identification de la CITES et près de 40 documents peuvent être téléchargés sur le site web de la CITES. En outre, plus de 4 000 ressources pour l'identification sont désormais disponibles sur la Liste des espèces CITES.
4. L'annexe I à la CITES comprend les espèces affectées ou susceptibles d'être affectées par le commerce international et qui sont menacées d'extinction. Environ 690 espèces et des dizaines de sous-espèces ou populations d'animaux sont inscrites à l'Annexe I à la Convention. Le commerce international de ces animaux vivants ou morts, de leurs parties ou de leurs produits dérivés est soumis à une réglementation particulièrement stricte. L'identification de leurs spécimens est essentielle pour les stratégies des Parties en matière de réglementation, application, répression et conservation.
5. La CoP19 de la CITES a adopté une nouvelle résolution Conf. 19.4 sur le *Matériel d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES*, notant que l'identification précise des spécimens d'animaux et de plantes est cruciale pour la mise en œuvre de la Convention. La CoP encourage le développement de matériels d'identification et présente une annexe des principaux éléments à prendre en considération lors du développement de matériels d'identification. Les décisions 19.142-144 sur le *Matériel d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES* ont chargé le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, le Secrétariat et les Parties de soutenir les efforts de développement de matériels d'identification par un groupe de travail conjoint.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Initiative

- 6 Afin de soutenir le groupe de travail conjoint sur les matériels d'identification du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et de fournir des informations sur les matériels d'identification disponibles pour la protection, le respect, le contrôle et la mise en œuvre de la Convention, en particulier en ce qui concerne les animaux menacés d'extinction dans le monde entier, la Commission scientifique pour les espèces menacées de la République populaire de Chine (ESSC), en tant qu'autorité scientifique de la Chine, entreprend un projet intitulé « Manuel d'identification des animaux inscrits à l'annexe I ».
- 7 Le projet vise à aider les experts et les spécialistes concernés à classer et à synthétiser les matériels d'identification existants pour les espèces animales inscrites à l'annexe I, et à compiler un "Manuel d'identification des animaux inscrits à l'annexe I à la CITES (Manuel A1A-ID)" actualisé. En particulier, l'initiative soutient la mise en œuvre de la résolution Conf. 19.4 et des décisions 19.142-144 sur les matériels d'identification des spécimens d'espèces inscrites à la CITES. Le projet est destiné à soutenir le travail entrepris par le groupe de travail conjoint qui doit être établi par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes conformément à la décision 19.142. Le projet produira des informations sur le matériel d'identification disponible pour la protection, le respect, le contrôle et la mise en œuvre de la Convention, notamment en ce qui concerne les animaux menacés d'extinction dans le monde entier, qui seront soumises au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes.

Stratégie

- 8 L'autorité scientifique chinoise soutiendra les experts et les spécialistes impliqués, par l'intermédiaire d'un groupe d'experts/de contact, afin d'examiner et de résumer les matériels d'identification existants pour les espèces d'animaux inscrites à l'annexe I, et de compiler un « Manuel d'identification des animaux inscrits à l'annexe I de la CITES (Manuel A1A-ID) » actualisé.
- 9 Les membres du Comité, les parties et les organisations sont invités à recommander les personnes compétentes en matière d'identification des espèces d'animaux inscrites à l'annexe I. Le calendrier de travail proposé figure en annexe du présent document.

Recommandations

10. Le Comité pour les animaux est invité à :
 - a) prendre en compte l'intégration du projet A1A-ID dans les mandats correspondants du Comité pour les animaux ; et
 - b) revoir sa stratégie au regard des paragraphes 8 et 9 ci-dessus, et mettre en place un groupe d'experts/de contact.

Annexe Calendrier de travail proposé pour le manuel d'identification des animaux inscrits à l'annexe I de la CITES

	Activité	Élément de contrôle	2023			2024						
			7-	9-	11	1-	3-	5-	7-	9-	11	
1	Définir les missions du groupe d'experts	Cadre de référence										
2	Identifier les droits d'auteur et les accords d'utilisation pour les matériels d'identification existants	Instructions pour l'utilisation des matériels d'identification										
3	Faire la synthèse des documents d'identification existants et procéder à une analyse des besoins.	Kits de matériel, rapports d'analyses										
4	Publier une notification pour partager les résultats préliminaires et solliciter d'autres membres du groupe d'experts.	Notification										
5	Répartir les membres du groupe de travail par taxons et examiner les matériels d'identification disponibles et les analyses des besoins.	Répartition des tâches et résultats de l'évaluation										
6	Compléter le matériel A1A-ID par taxons	Barre de progrès										
7	Collecter les documents mis à jour et vérifier l'exhaustivité de l'A1A-ID.	Un rapport d'analyse sur l'exhaustivité des données										
8	Rendre compte oralement de l'état d'avancement des travaux à l'AC33.	Recommandations du Comité pour les animaux										
9	Demander une évaluation externe des matériels et du rapport	Observations										
10	Améliorer les matériels en fonction des observations des évaluateurs et traduire les matériels en fonction des besoins.	Kits de matériels										
11	Résumer et publier le manuel A1A-ID, et préparer un rapport pour la CoP20.	Sites internet, bases de données, et publications										